

Assemblée Générale des adhérents

QualiPro-CFI

Rapport moral et d'orientation

NOMMER POUR EXISTER

- Rendons à César ce qui lui revient -

QualiPro-CFI est une très jeune association, mais son objet social, **le RP-CFI** qu'elle a mission d'administrer et de développer, est l'aboutissement de 35 années de réflexion syndicale sur l'identité professionnelle du *formateur-consultant*, devenu au cours des années 2000 par une intéressante inversion des facteurs un *consultant-formateur* indépendant.

En 1997, la CSFC¹ créait un « Registre professionnel » ouvert aux formateurs consultants, essai qui ne fut pas transformé mais dont les travaux ont inspiré l'équipe qui, au sein du SYCFI², a construit 15 ans plus tard le RP-CFI.

L'idée de relancer une procédure de qualification des CFI s'est nouée en juin 2013, lors d'une audience du SYCFI au Ministère du travail, dans le cadre de la réflexion alors en cours sur la réforme. « *La posture du CFI nous intéresse, nous a-t-on dit en substance, mais nous ne savons pas vous identifier en tant qu'acteurs qualifiés de la FP* ».

Nous avons alors pris conscience de l'existence d'une opportunité historique où la maturité de la réflexion identitaire de la profession était en phase avec un besoin conjoncturel lié au volet « qualité » de la réforme en émergence. Mais il ne fallait pas laisser passer le train de l'agenda gouvernemental.

En partenariat avec l'AFREF³ qui nous a apporté son expertise dans la phase initiale, nous avons élaboré à marche forcée un référentiel-métier, un processus de qualification et ouvert le 01 janvier 2014 le RP-CFI, le Répertoire Professionnel des Consultants-formateurs indépendants. Nous nous sommes appuyés, notamment, sur la norme AFNOR X50-769, qui définit le *processus de réalisation d'une action de formation*, et avons veillé à respecter les recommandations européennes et françaises, et notamment les critères définis par le décret du 30 juin 2015.

¹ *Chambre syndicale des Formateurs Consultants*

² *Syndicat professionnel des consultants-formateurs indépendants.*

³ *Association Française de Réflexion et d'Echange sur la Formation*

Nous avons posé dès le départ qu'un syndicat professionnel n'avait pas vocation à gérer un dispositif de qualification. Question de cohérence et de crédibilité. C'est tout à l'honneur des syndicats, au moins en France, que les avancées qu'ils obtiennent profitent à tous les professionnels, et non seulement à leurs adhérents.

Le SYCFI a néanmoins été le creuset du RP-CFI, et a mis à sa disposition ses moyens financiers et humains pendant près de trois ans. Rien n'aurait abouti sans lui.

Le métier de Consultant-formateur indépendant est désormais décrit et donc identifié autour de ses trois dimensions de consultant, de formateur et d'entrepreneur individuel. C'est une **qualification métier globale**, et non une certification de compétence spécifique, également légitime mais qui répond à d'autres objectifs.

Par leur inscription sur le Répertoire professionnel, les consultants-formateurs indépendants qualifiés sont désormais repérés comme Organismes de Formation unipersonnels, et pourront attester qu'ils répondent, à ce titre, aux critères qualité désormais requis par la législation. C'est une avancée historique dans la structuration de la profession.

Le 18 février 2016, la commission de qualification se proclamait assemblée constituante et créait l'association **QualiPro-CFI, organisme de qualification des Consultants-formateurs indépendants**, chargé de l'administration et du développement du RP-CFI.

L'assemblée constituante posait cinq principes fondateurs traduits dans les statuts :

- **Autonomie** du processus de qualification des pairs par les pairs,
- Totale **indépendance** de la Commission de Qualification, y compris à l'interne,
- Exigence de **transparence** du référentiel-métier, des procédures de qualification et des acteurs impliqués dans le processus de qualification. (cf site)
- Large **ouverture** aux acteurs et partenaires du secteur de la formation professionnelle
- Gouvernance **démocratique** de l'organisme de qualification QualiPro-CFI

Elle désignait un bureau provisoire chargé de :

- Diligenter les formalités requises à la déclaration de l'Association,
- Déposer un dossier de candidature pour l'inscription du RP-CFI sur la liste CNEFOP⁴ des labels et certifications « qualité »,
- Préparer la tenue de la première Assemblée Générale Ordinaire.

La démarche de création du Répertoire Professionnel des Consultants-Formateurs Indépendants ou RP-CFI a été encouragée par de nombreux acteurs de la Formation Professionnelle Continue. Ainsi, d'éminentes organisations ont accepté de siéger au Conseil Scientifique et/ou à la Commission de Qualification : AGEFOS PME, CESI Certification, CMA, FFP, GARF, OPCALIA, SIPCA. Le Conseil d'administration les accueille également. Ces acteurs nous font bénéficier de leurs regards spécifiques et avertis de commanditaires, financeurs ou formateurs de formateurs.

Il nous revient de rendre compte de notre mission à l'Assemblée Générale, avant de soumettre à son approbation les orientations qui engageront le Conseil d'Administration qu'elle désignera.

⁴ Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

RENDRE COMPTE

- Mission (presque) accomplie -

Reprenons les 3 points de notre feuille de route :

1 – L'association a été enregistrée à la Préfecture de Paris le 26 avril 2016, avec publication au JO du 21 mai 2016.

2 – Le dossier d'inscription du RP-CFI sur la liste des labels et certifications fut déposé au Secrétariat du CNEFOP le 06 avril 2016. Le bureau du CNEFOP réuni le 07 juin 2016 émettait un avis défavorable à notre inscription en précisant toutefois que notre référentiel satisfaisait 3 des 6 critères qualité, et en insistant sur le fait qu'étaient « *particulièrement bien identifiés* » les critères suivants :

- Analyse du besoin de formation et son adaptation au public,
- Adaptation des compétences des formateurs et leur actualisation,
- Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

C'est une bonne indication puisqu'ils portent sur des compétences qui sont au cœur de l'expertise du CFI.

Nous étions en outre autorisés à présenter de nouveau un dossier et avons rencontré la Commission « Qualité » du CNEFOP le 06 septembre afin de préciser les axes d'amélioration requis. La Commission de Qualification travaille actuellement à l'ajustement de notre dossier que nous représenterons dans les semaines à venir.

3 – L'assemblée Générale ordinaire rassemble en ce moment même près de la moitié des adhérents. C'est un moment important puisqu'il nous appartient de passer du mode projet, porté par un petit nombre de personnes bénévoles à une gouvernance démocratique sous couvert de l'Assemblée générale des adhérents.

FIXER LES ORIENTATIONS

- Consolider la gouvernance et renforcer les partenariats -

Nous envisageons de tenir notre prochaine AGO au printemps 2017 et d'adopter ensuite un rythme annuel. Les orientations que nous soumettons aujourd'hui à votre validation et dont nous constaterons l'évolution dans 6 à 8 mois sont structurées autour de quatre missions :

1. Appui logistique à la qualification

Afin de faire face à l'augmentation probable du nombre de candidatures, nous allons renforcer, en concertation avec la Commission de Qualification les procédures de réception et de gestion administrative des dossiers déposés, afin qu'ils puissent être instruits et présentés à la commission de qualification dans les meilleurs délais. Nous envisageons de confier à terme ces tâches administratives à un prestataire de confiance rémunéré.

2. Consolidation de la gestion financière

Pour les mêmes raisons, il faut nous assurer les services d'un expert-comptable et à terme, ceux d'un commissaire aux comptes.

Il appartiendra en outre au Conseil d'Administration de désigner le trésorier qui aura en charge la supervision de la gestion financière.

3. Communication et animation de réseaux

Le RP-CFI est techniquement crédible, nous l'avons constaté ensemble. La force de son ancrage dans la réalité de la FP dépendra de son adoption par le plus grand nombre de CFI, et de sa reconnaissance par les commanditaires en recherche de prestataires.

La maîtrise de notre communication extérieure, notamment par les réseaux sociaux, sera un facteur déterminant, qui requiert le recours à une compétence de Community Manager qui nous fait pour l'instant défaut.

De même, il nous faut renforcer nos relations avec les adhérents, les informer régulièrement et créer des espaces d'expressions plus informels, mais tout aussi riches, que l'Assemblée Générale.

4. Lobbying et partenariat

Puisque le répertoire est désormais une ressource pour les commanditaires et les financeurs, il faut le leur faire savoir. Nous allons assurer la promotion du RP-CFI auprès des organisations patronales et des services RH, afin de valoriser à leurs yeux l'offre spécifique des CFI. Ces actions sont également du ressort des organisations professionnelles et des associations de CFI avec lesquelles nous allons rechercher des partenariats.

Nous comptons finaliser, bien entendu, notre inscription sur la liste CNEFOP qui sera à l'évidence la référence principale en matière de qualité des OF.

Toutefois, le législateur a confié aux financeurs la charge de vérifier, in fine, la conformité « qualité » des OF qui les sollicitent. Nous engagerons et/ou poursuivrons nos échanges avec les OPCA et autres financeurs, afin que le RPCFI figure parmi leurs références.

Si le RP-CFI est opérationnel, beaucoup reste à développer. Cela requiert des forces vives et compétentes qui se mobilisent pour s'investir dans la conduite de ces divers projets.

Ces forces vives, ce sont les précurseurs qui vous rendent compte aujourd'hui, pour les partager, de leurs initiatives.

Ces forces vives, ce sont également ceux parmi vous qui accepteront de mettre leur expertise et leur disponibilité au service d'un projet collectif qui a vocation à être une étape historique dans la construction de notre métier.

Paris, le 05 septembre 2016,

Pour le bureau provisoire,

Lionel Soubeyran, président